

A6 Qualité – Construction d'un bassin de traitement des eaux de l'autotroutte

Vincent GILARD – DRIEA/DMO1

Karim TAZIR – DRIEA/DISE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIR

Direction
interdépartementale
des Routes

ÎLE-DE-FRANCE

Recources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France

SOMMAIRE

Première partie : Le programme A6 qualité, une amélioration environnementale

- . Contexte
- . Projet de la cuvette de L'orge
- . Une solution adaptée au site

Seconde partie: le chantier de construction du bassin de traitement des eaux de la cuvette de l'Orge



La DRIEA IF

L'Etat gestionnaire du
réseau autoroutier
structurant d'IdF

Dans son rôle
d'aménageur du territoire

=> Œuvre à la réduction
des impacts
environnementaux de
ses infrastructures



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
et interdépartementale
de l'Équipement
et de l'Aménagement

ÎLE-DE-FRANCE

Contexte

- Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, loi sur le bruit du 31 décembre 1992
- Instruction technique de 1993 du ministère de l'équipement pour la « qualité des voies rapides urbaines »
- ANNEXE « 1.4 – traitement des eaux » :

I.4 TRAITEMENT DES EAUX

I/ Les enjeux et les impacts

- On distingue trois types de pollution provenant d'une plate-forme routière.
 - pollution accidentelle - déversement de substances toxiques ou d'hydrocarbures.
 - pollution saisonnière - épandage de fondants chimiques.
 - pollution chronique - gaz d'échappement, usure de la chaussée, des pneumatiques.
- Le milieu d'incidence concerne :
 - les cours d'eau dont l'objectif est la préservation de leur qualité biologique et piscicole.
 - les plans d'eau de faible superficie où l'eau est stagnante.
 - les captages d'alimentation en eau potable.
 - les eaux souterraines dont l'aquifère est très perméable.

II/ Les solutions techniques

- la protection des eaux superficielles nécessite éventuellement un étanchement total de la route y compris des fossés et un traitement préalable des eaux avant rejet.
- Pour les eaux souterraines, les eaux recueillies devront être déversées hors d'un périmètre de captage et subir un traitement préalable en cas de rejet dans une nappe.

Contexte

Recherche des sites concernés par cette volonté d'amélioration environnementale

- Le choix a été fait en croisant les critères suivants :
 - Importance du risque (trafic, nombre d'accidents,...)
 - Usages et objectifs de qualité de la rivière.

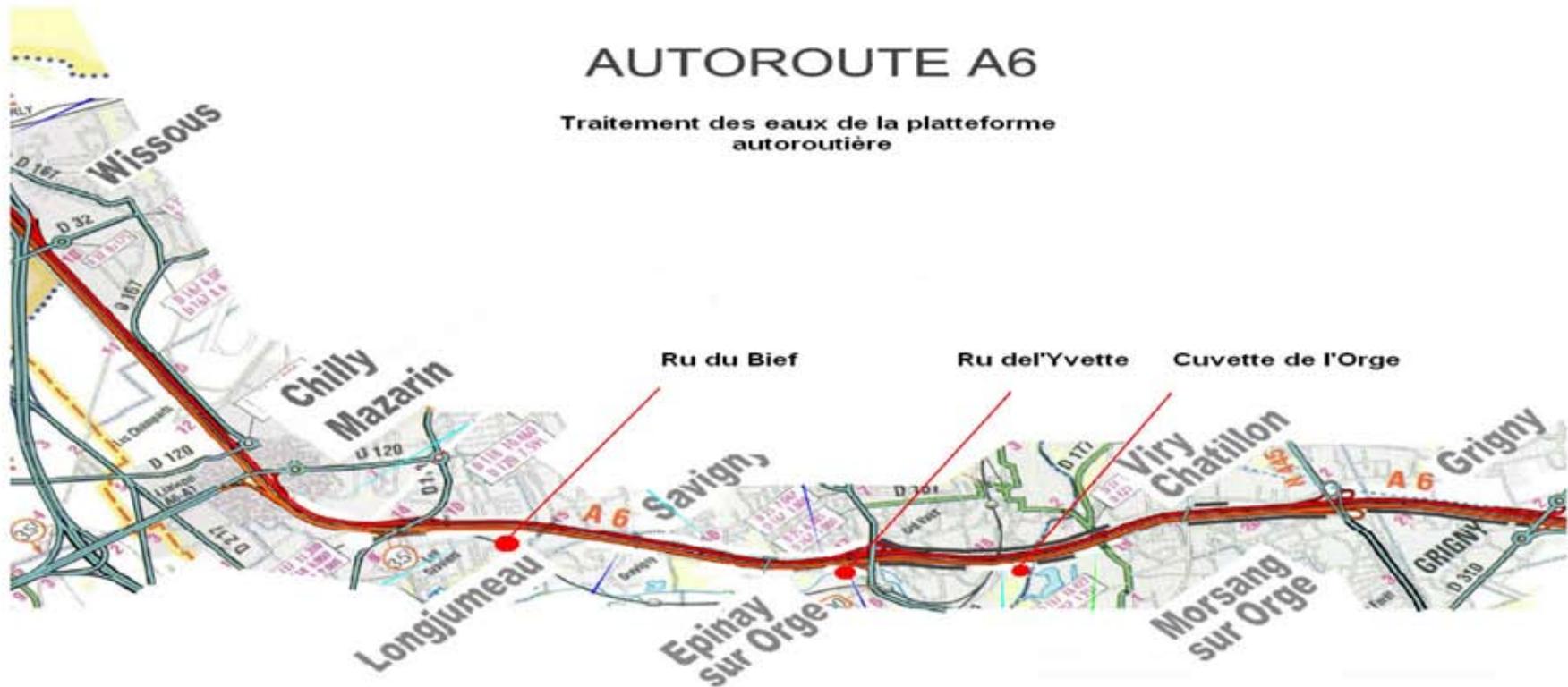
- Au regard de cette logique, ce sont les sites concernant **l'autoroute A6** qui apparaissent comme devant être traités en priorité



Contexte

Un programme global pour l'A6 non concédée:

la récupération des eaux de ruissellement de l'autoroute par le biais de bassins enterrés de traitement des eaux



Contexte

Objectifs visés par ce programme :

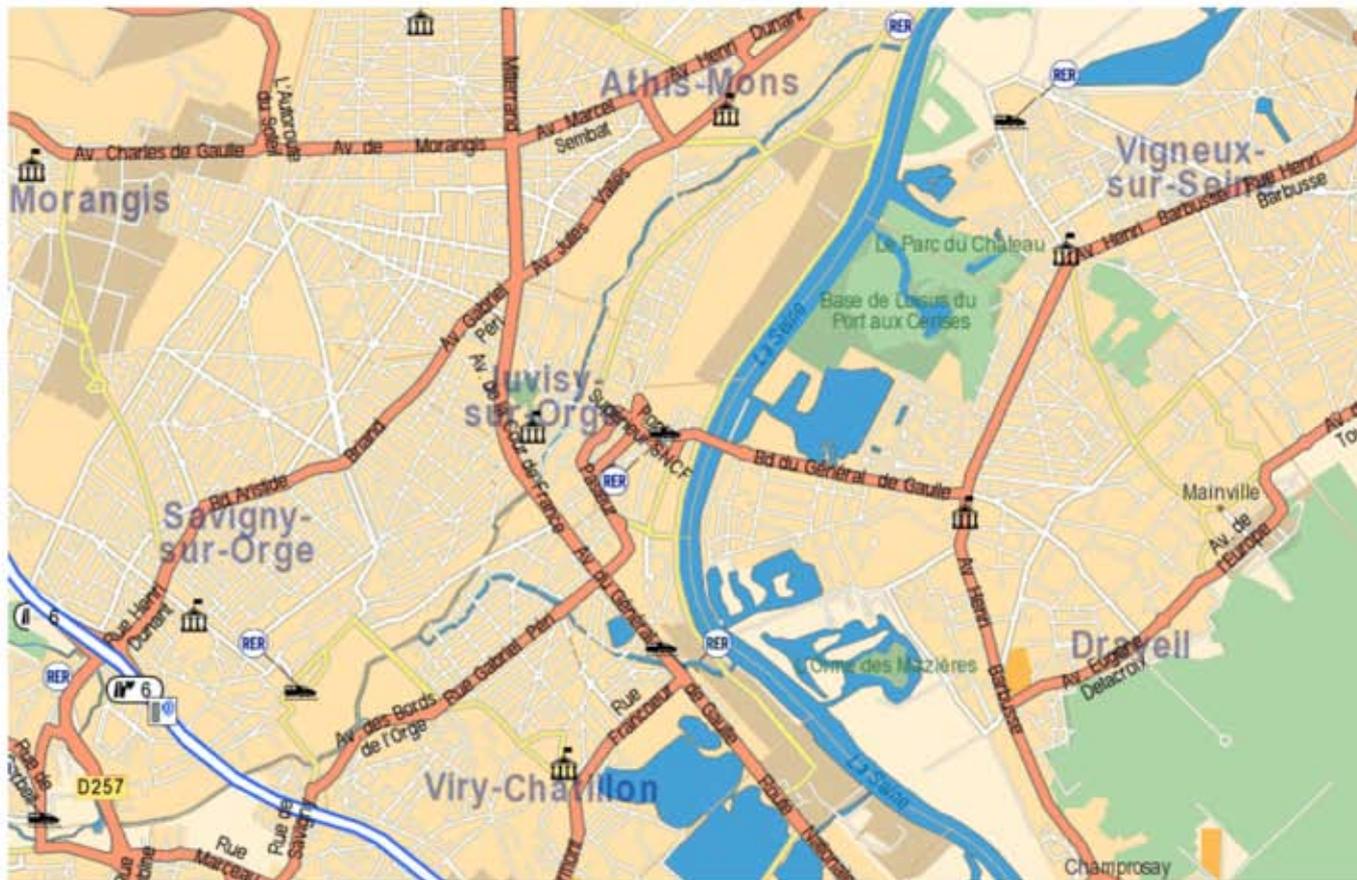
- **Eliminer le risque de Pollution accidentelle**
 - . Récupération et canalisation du polluant vers le bassin
 - . Elimination du polluant
- **Diminuer fortement la pollution chronique et saisonnière**
 - . Récupération et traitement des eaux de pluie polluées de la plateforme autoroutière jusqu'à un volume maximum correspondant à celui d'une pluie d'occurrence 20 ans



Projet de la cuvette de l'Orge

LE PREMIER BASSIN CONSTRUIT

- Usages faits de l'eau du milieu récepteur
- Importance du trafic

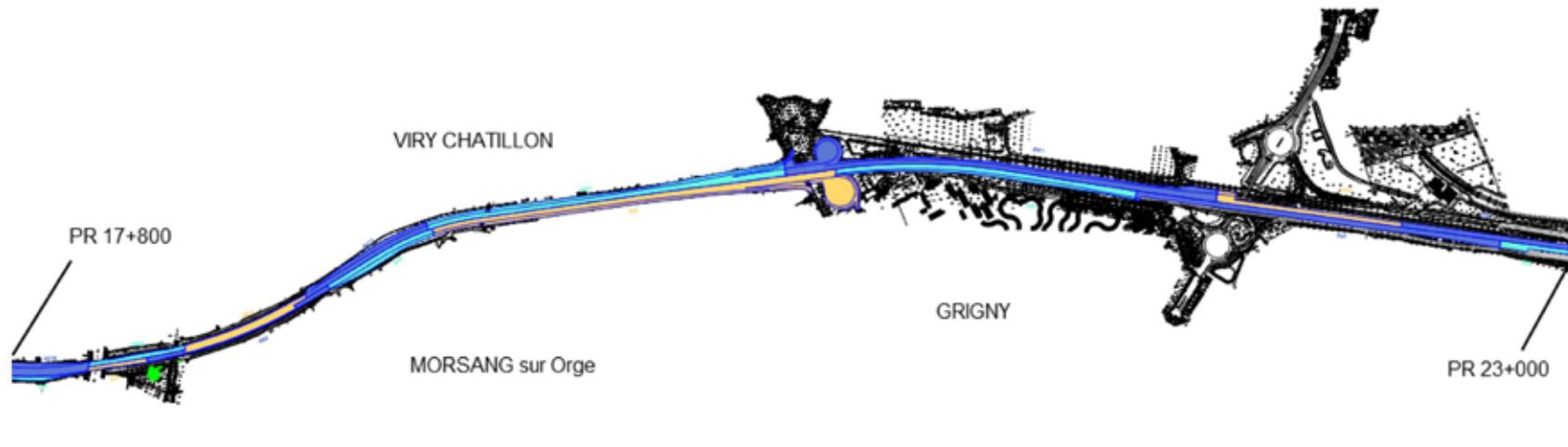


L'Orge se jette dans la Seine juste en amont de la prise d'eau de l'usine d'eau potable de Vignieux-sur-Seine

=> Cuvette de l'Orge en priorité n°1

Projet de la cuvette de l'Orge

LE SITE



Sur une portion de 5.2 km d'autoroute comprise entre les PR 17+800 et 23+000, le point le plus bas est la cuvette de l'orge

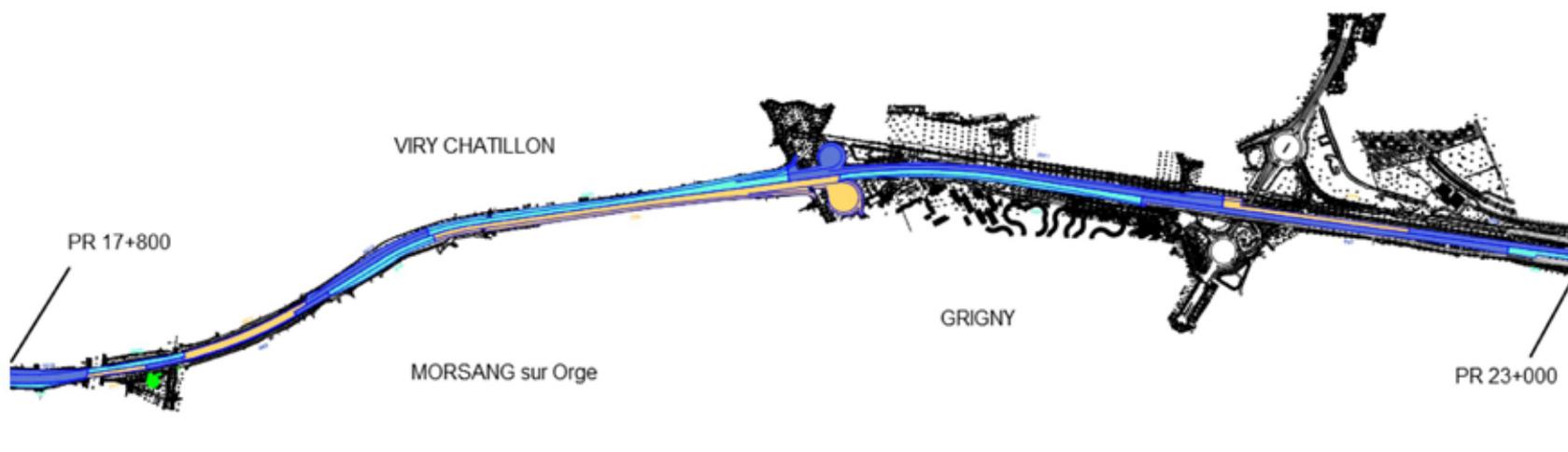
Aujourd'hui, les rejets de ces 24 Ha de plateforme autoroutière se font à ce niveau, directement dans l'Orge

Projet de la cuvette de l'Orge

TRAVAUX :

Renforcement du réseau d'assainissement

Récupération des eaux de 24 Ha d'autoroute



Construction du bassin et de ses ouvrages de dépollution associés

- . Stockage et traitement de ces eaux
- . Restitution dans l'Orge d'eaux respectant les critères environnementaux en vigueur, au débit régulé de 24l/s

Projet de la cuvette de l'Orge

Un projet d'utilité publique

Projet soumis à l'enquête publique du 02/11 au 02/12
2005

Arrêté portant déclaration d'utilité publique en date du
28/07/2006



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES

BUREAU DES AFFAIRES FONCIÈRES ET
DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

ARRETE PREFECTORAL

N° 2006-PREF-DRCL/ 0410 du 28 juillet 2006

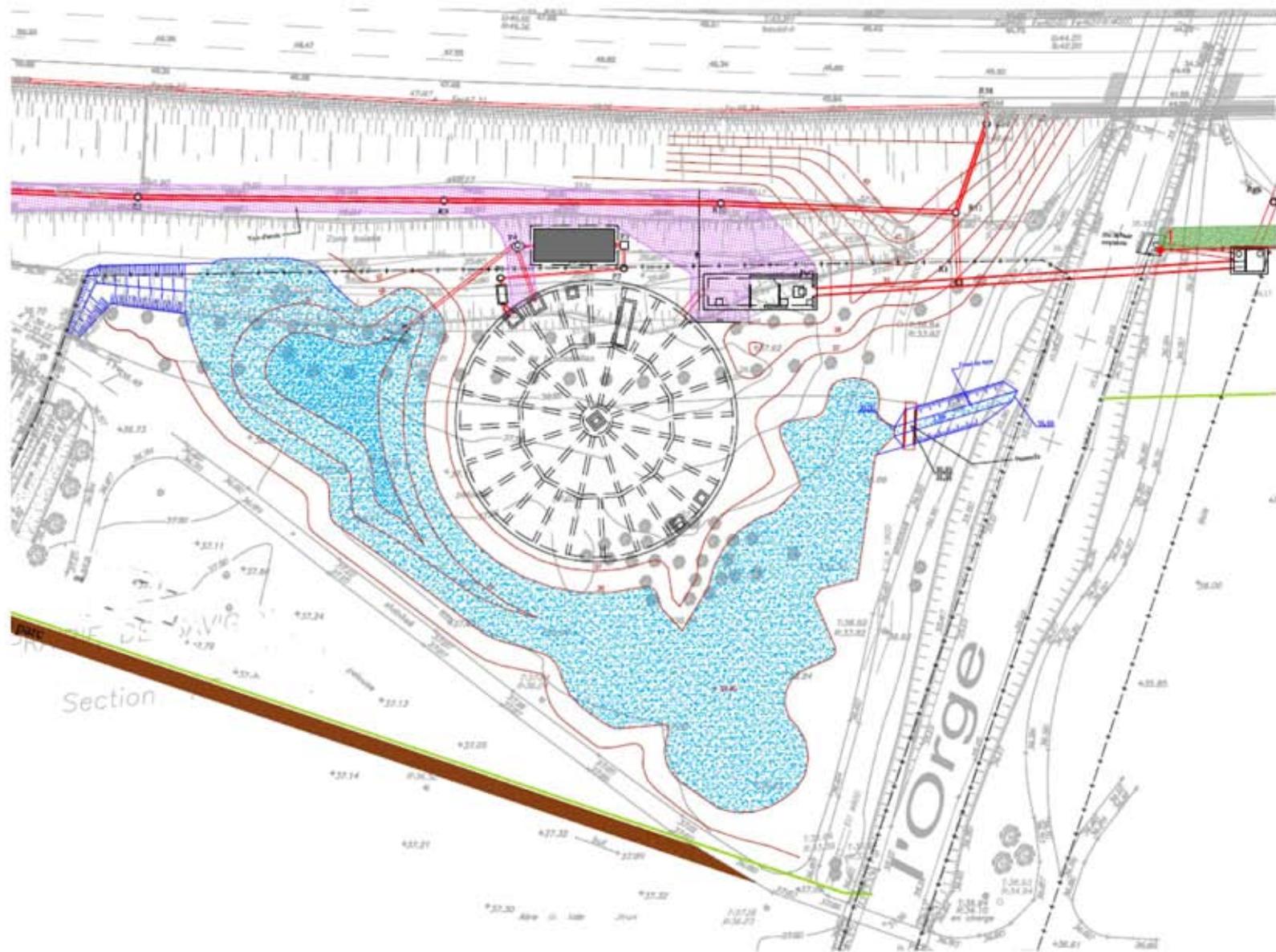
Portant déclaration d'utilité publique des travaux du projet A6 Qualité - Traitement des eaux de ruissellement de la cuvette de l'Orge sur le territoire des communes de Savigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Viry-Châtillon, Grigny, Ris-Orangis et Fleury-Mérogis et mise en compatibilité du plan d'occupation des sols des communes de Savigny-sur-Orge et Morsang-sur-Orge avec l'opération

LE PREFET DE L'ESSONNE

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L.11-1 à L.11-7, L.23-2 et R 11-1,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants,

Projet de la cuvette de l'Orge



Une solution adaptée au site

Parc du Séminaire : Site classé

Impact du projet sur le site a été pris en compte par la réalisation d'une étude paysagère spécifique : implantation d'une roselière au droit de l'aménagement

Proposition faite par la DIRIF validée par la commission départementale de la nature des paysages en février 2010

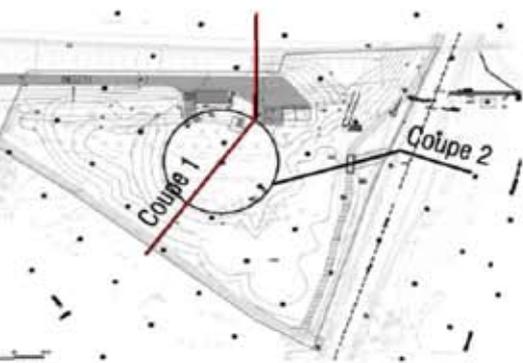


Une solution adaptée au site

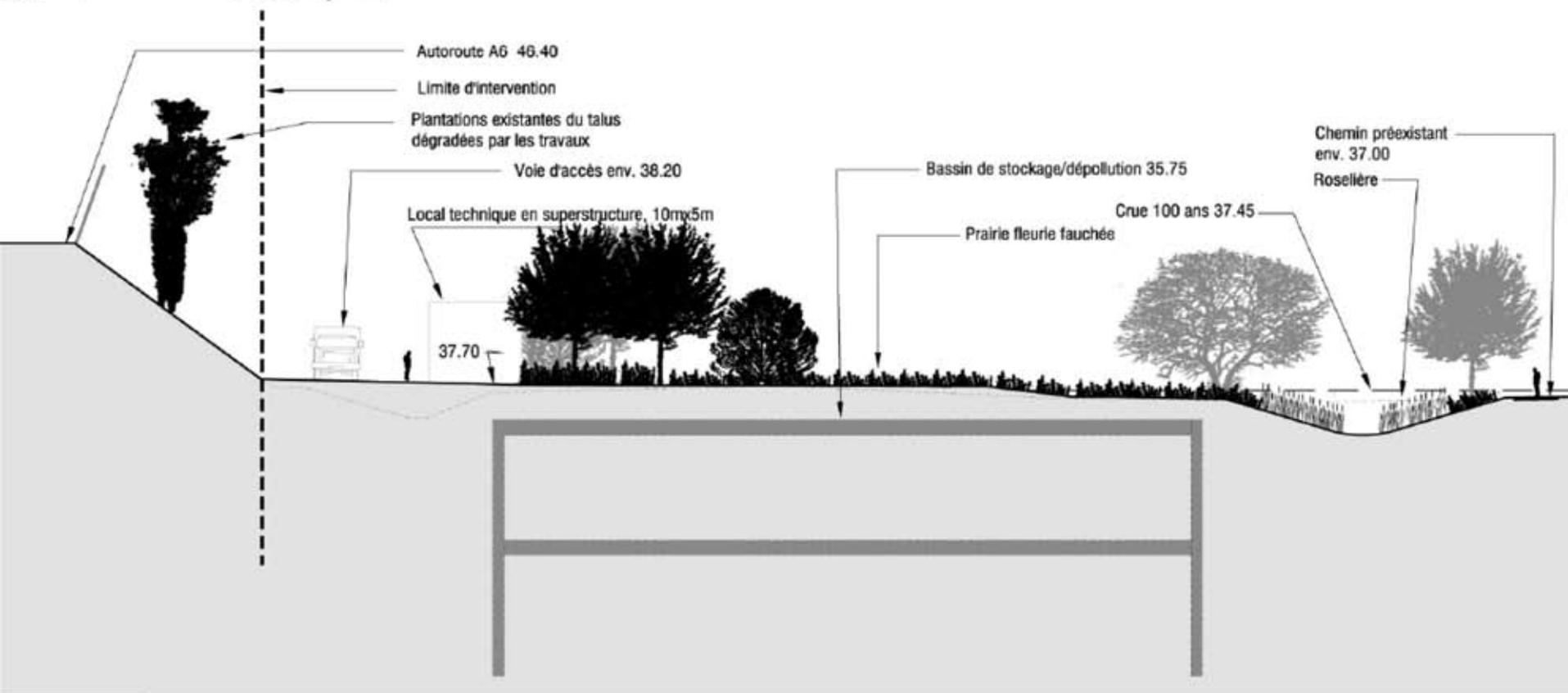


Atelier du Serpentaire - Paysagiste	Cuvette de l'Orge - Etudes d'intégration paysagère et architecturale	Plan masse	10 Février 2007	Echelle 1:500
-------------------------------------	--	------------	-----------------	---------------

Une solution adaptée au site



COUPE 1



Une solution adaptée au site



Partie 2

*le chantier de construction du bassin de traitement des eaux
de la cuvette de l'Orge*



Planning flux des camions d 'approvisionnement et d 'évacuation du chantier

Date de début	Date de fin	Durée	Cadences	Planning											
				Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	
25-oct-10	19-juil-10	192 jours	10 camions 8x4 / jour	Approvisionnement / évacuation générale											
01-nov-10	10-déc-10	30 jours	6 semi-remorques /jour	Paroi moulée											
29-nov-10	10-déc-10	10 jours	10 semi-remorques /jour	Paroi moulée											
27-déc-10	31-déc-10	5 jours	3 semi-remorques /jour	Terrassement											
10-janv-10	14-janv-10	5 jours	3 semi-remorques /jour			Terrassement									
24-janv-10	04-févr-10	10 jours	40 semi-remorques /jour			Terrassement									
21-janv-10	14-mars-10	37 jours	3 semi-remorques /jour					Génie civil							
21-janv-10	01-févr-10	8 jours	2 semi-remorques /jour			Microtunnel									
			Cumul =	16	29	55	13	13	10 c						



Horaires de circulation des camions

Aucune activité en dehors de la plage :

7 heures – 21 heures

Tous les convois exceptionnels feront l'objet d'une pré information auprès des services techniques de la commune afin de préparer les arrêtés de circulation éventuels et d'informer les riverains.



Respect de l'environnement et de la propreté des accès

